

# ARTICLE SUR LA VILLE NOUVELLE DE L'ISLE D'ABEAU

## Revue Pouvoirs Locaux (version provisoire)

Franck SCHERRER

Stéphane RABILLOUD

Les villes nouvelles « en régions » n'ont pas beaucoup de visibilité. Déjà peu nombreuses au départ, deux sur quatre ont tourné court, comme institution du moins : le Vaudreuil et Villeneuve d'Ascq. Il ne reste plus que L'Isle d'Abeau et Les Rives de l'Etang de Berre, trop singulières pour asseoir de belles généralités. L'Isle d'Abeau à l'Est de Lyon est, quant à elle, née d'une planification évanescence, a vu son rôle projeté et ses objectifs de croissance devenir très vite obsolètes, et a durablement souffert d'un manque de leadership politique qui a d'une certaine manière renforcé son peu de visibilité. Pourquoi en parler aujourd'hui ? Parce qu'elle a duré en changeant de monde, et parce qu'elle remet en jeu aujourd'hui son existence.

Imaginé à la fin des années 60, dans un certain contexte économique et urbanistique, le projet de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau, se poursuit encore trente ans après dans un contexte complètement différent. Conçu comme le satellite d'une « métropole » lyonnaise au sens administratif de la superpréfecture imaginée par la Datar des années 60, L'Isle d'Abeau se représente aujourd'hui dans l'orbite d'une apprentie métropole européenne qui tente sa chance au grand jeu de la globalisation économique. Par ailleurs, la fin prochaine du statut d'exception (Opération d'Intérêt National) pose la question de la naissance politique, toujours retardée, de cette ville : en effet, elle se conjugue ici aux lois récentes qui instaurent les éléments constitutifs d'une autorité d'agglomération (intercommunalité, projet et contrat d'agglomération). Ce « tout à la fois » du moment entraîne un remodelage complet des rapports entre l'Etat et les collectivités locales, comme entre les collectivités locales elles mêmes, remodelage aussi difficile que passionnant.

### **Du satellite au morceau de métropole**

La Ville Nouvelle est née pour l'essentiel des hypothèses de l'organisme d'études d'aménagement d'aire métropolitaine de Lyon – Saint-Etienne – Grenoble à la fin des années 60. Ces hypothèses se sont traduites dans un SDAU lancé en 1971 qui fixe les principes fondateurs de l'aménagement urbain et territorial. Ils reflètent bien la vision hiérarchisée et quelque peu mécaniste qui prévaut dans l'Aménagement du Territoire de l'époque. La ville nouvelle doit être un pôle de fixation de la croissance urbaine de la métropole lyonnaise. La recherche de l'équilibre habitat/emploi, la création de tous les équipements collectifs et la réduction de l'importance des migrations alternantes sont les conditions nécessaires pour atteindre ce premier objectif. Elle a également une vocation régionale, celle de compléter l'armature urbaine de la Région en renforçant les axes Lyon-Grenoble, Lyon-Chambéry-Annecy-Italie. Elle doit aussi animer et organiser le Bas Dauphiné, région en développement mais privée de centre urbain de taille suffisante. Le troisième objectif est de faire de la ville nouvelle un pôle d'innovation en devenant une opération pilote d'urbanisme. Innovation en terme de « profil de ville » tant par sa fonction, qui allie le rôle de satellite d'une grande métropole à celui d'un centre de rayonnement régional, que par le caractère de « ville verte », de « ville campagne ». Pour atteindre cet objectif, sont privilégiées des densités faibles, une structuration de la ville en petites unités selon un mode polycentrique nécessitant la mise en œuvre d'une hiérarchie dans les niveaux de centralité.

Le projet de départ s'inscrit dans une phase de croissance rapide, de caractère extensif. Les perspectives démographiques importantes, soutenues par de forts soldes naturels ou migratoires ont abouti au chiffre initial de 250 000 habitants à accueillir dans un périmètre de 33 communes autour de La Verpillière et de Bourgoin-Jallieu, les principaux centres urbains du « Nord-Isère ». Ces prévisions

sont vite devenues caduques, de telle sorte que l'exercice du bilan n'a guère d'intérêt ici. Si ce périmètre regroupe aujourd'hui 107 000 habitants (1999), il faut surtout retenir que la population des cinq communes constituant actuellement la ville nouvelle<sup>1</sup> (Four, L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier, Vaulx-Milieu et Villefontaine) est passée de 4180 habitants au recensement de 1968 à 38769 à celui de 1999 (ce qui représente 50% de la croissance démographique du SDAU) ; celle de Bourgoin-Jallieu, la ville voisine, a évolué de 19941 à 22947 habitants. Tout ceci reste modeste, comme « pôle de fixation » résidentiel à l'échelle d'une région urbaine de quelques 2,5 millions d'habitants.

Le projet initial envisageait pour L'Isle d'Abeau une vocation principale : accueillir prioritairement le desserrement d'industries lyonnaises. Le développement économique a bien été le moteur de la ville nouvelle mais ce développement a été majoritairement le fait d'entreprises venues d'autres horizons.

#### *De l'équilibre à la connexion habitat/emploi*

Avec un doublement d'emploi au cours des années 90, la ville nouvelle est devenue un pôle d'emploi à part entière. En 1999, l'effectif de personnes qui y travaillent (18800) est supérieur à celui des actifs occupés qui y résident (16250). Le nombre d'emploi pour un actif est ainsi passé de 0,8 à 1,1. Il pourrait s'agir d'une formidable illustration du mot d'ordre initial de l'équilibre habitat/emploi si ce taux n'était pas surtout la résultante d'un formidable brassage, qu'il s'agisse de déplacements domiciles-travail ou d'emménagements et de déménagements. Les déplacements quotidiens d'actifs se sont en effet multipliés : plus de 20 000 personnes entrent chaque jour dans la ville nouvelle, ou en sortent, pour des raisons professionnelles. Comme en Région Parisienne, les personnes qui travaillent dans la ville nouvelle ne sont pas celles qui y résident. Ainsi la part des emplois occupés par des actifs habitant sur place (39% en 1999) est proche de ce qu'elle est dans la moyenne des autres communes de la couronne périurbaine de Lyon (37%). Ce constat traduit notamment une certaine difficulté à inciter les actifs à s'installer sur place, notamment les catégories sociales aisées. En 1999, 77% des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures localisées dans la ville nouvelle sont ainsi occupés par des personnes venant de l'extérieur.

En revanche, le double rôle de « satellite métropolitain » et de pôle d'emploi local a finalement profité du changement de modèle économique depuis 30 ans. L'Isle d'Abeau a trouvé sa place dans l'espace métropolitain. Si les lignes de fabrication des industries électriques et électroniques (avec Valéo et Hewlett-Packard) relèvent d'un modèle plus ancien de développement (mais toujours présent : +50%, soit 1400 emplois supplémentaires dans l'industrie entre 93 et 2001), L'Isle d'Abeau se spécialise dans certains services aux entreprises (11000 emplois). La ville nouvelle constitue en particulier une plate-forme logistique d'importance nationale, voire européenne (11% des emplois et 1 million de m<sup>2</sup> de bâtiments construits). En revanche, les fonctions d'art, d'information et de banque-assurance y sont peu présentes.

Elle joue en outre un rôle de pôle d'emploi local de plus en plus marqué : ses emplois attirent davantage les actifs des communes les plus proches. Cette influence s'exerce alentour jusqu'à Bourgoin-Jallieu et Lyon alors qu'en 1990, la ville nouvelle était plutôt un satellite de la capitale régionale. Grâce à la présence d'activités spécifiques, le territoire du SDAU de L'Isle d'Abeau, apparaît comme un pôle d'emplois qualifiés. Malgré l'influence de la métropole lyonnaise toute proche, le taux d'emplois dits « métropolitains supérieurs », c'est-à-dire d'emplois à fort contenu décisionnel ou qui contribuent à l'image de la ville, y est en effet plus élevé que dans des aires urbaines comparables. Derrière l'équilibre fallacieux habitat/emploi, L'Isle d'Abeau apparaît comme un important lieu de connexion entre des habitants et des emplois de la métropole lyonnaise, voire du Nord de Rhône-Alpes.

---

<sup>1</sup> Pour donner des éléments d'analyse plus conformes au fonctionnement global du territoire, on indiquera, en regard des données concernant la « ville nouvelle » (c'est-à-dire le SAN), celles concernant le territoire du SDAU qui inclut notamment les villes de Bourgoin-Jallieu et de La Verpillière.

### *De la fixation résidentielle au « sas périurbain »*

Récemment arrivée, la population de la ville nouvelle reste jeune : 53% de la population a moins de 30 ans. Les ouvriers et les employés sont particulièrement sur-représentés (respectivement 32% des actifs occupés et 27%).

La population s'avère également peu stabilisée et montre une forte mobilité résidentielle. Les mouvements migratoires conduisent à un brassage de population très marqué. Globalement, un peu plus de la moitié des habitants de la ville nouvelle en 1999 vivaient dans une autre commune en 1990 (y compris à l'intérieur de la ville nouvelle). Cette attraction s'exerce surtout sur le département du Rhône et de l'Isère (respectivement 25% chacun) et les régions autres que Rhône-Alpes (un tiers des nouveaux arrivants). La ville nouvelle semble fixer une part non négligeable de la croissance de la région urbaine de Lyon. Mais il faut aussi regarder vers la sortie. La ville nouvelle est à la fois un pôle attractif de population et un pôle diffusant vers les communes alentour. D'une certaine manière, elle joue un rôle de « sas d'entrée » dans le territoire : les lieux d'origine des arrivants sont en moyenne plus éloignés que les lieux de destination des partants. En terme de profil socio-démographique, les nouveaux arrivants sont pour la plupart des jeunes adultes avec enfants : 69% des nouveaux arrivants dans le SAN ont un profil adulte de 30-40 ans avec enfant de moins de 15 ans. Il s'agit donc d'une population exigeante qui pose des problèmes spécifiques en matière d'équipements, de services et de loisirs notamment. Par ailleurs, les nouveaux arrivants dans le SAN comportent une part plus importante d'ouvriers et d'employés. Les cadres et les professions intermédiaires sont au contraire sur-représentés parmi les sortants.

Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la structure du parc de logements. La majeure partie de la ville nouvelle et notamment L'Isle d'Abeau et Villefontaine, les deux communes les plus peuplées (respectivement 12034 et 17766 habitants en 1999), présentent une part de logement collectif importante (respectivement 39,5% des logements et 55%). La part des ménages locataires y est également importante (plus de 7 ménages sur dix) en particulier de locataires en logement HLM (66% des ménages dans ces deux communes). Ces caractéristiques expliquent également très largement la forte mobilité résidentielle de leur population qui, dans un parcours résidentiel classique, cherche à accéder à la propriété, un produit qu'elle ne trouve pas forcément sur place. Cette demande se reporte notamment à l'extérieur de la ville nouvelle où l'on constate un phénomène de périurbanisation. En effet, quand le SAN permet la construction de 200 logements<sup>2</sup> en moyenne par an entre 1997 et 2001, près de 450 / an sont commencés dans les autres communes du SDAU.

### *La ville au large, trop large ?*

Dès lors, le ralentissement du rythme des migrations résidentielles vers la ville nouvelle, l'évolution des modes de vie, l'aspiration à des densités plus faibles, combinés à certains choix d'aménagement, et le dimensionnement de certaines infrastructures ont conduit à produire la ville nouvelle dans un « habit trop grand ». Le concept initial de « ville verte » ou « ville à la campagne » (avec un fort pourcentage d'habitat individuel), voire la structuration en petites unités à l'échelle de « gros villages » ou de « bourgades » s'est plutôt traduit par défaut. L'organisation urbaine apparaît aujourd'hui sous forme de pôles assez dispersés et fortement dédiés soit à des fonctions résidentielles, soit d'activités, ayant chacun leur caractère spécifique, mais sans structure d'ensemble et sans identité commune. Les fonctions de centralité et de services, attachées à la notion de ville, ne sont pas constituées, et si elles existent aujourd'hui, c'est à Bourgoin-Jallieu principalement qu'on les trouve. Malgré une montée en puissance progressive qui en fait un pôle de population et d'emploi au sein de la couronne lyonnaise, la réalité de la ville d'un point de vue urbanistique n'est pas complètement affirmée.

### **La naissance politique pour demain ?**

A l'issue de trente années consacrées à la mise en œuvre du projet de ville nouvelle proprement dit, les responsables de l'Etat, des collectivités locales et des institutions concernées ont compris que le processus de développement de ce territoire arrivait à un tournant et qu'une réflexion stratégique, à

---

<sup>2</sup> L'intégralité étant du logement privé locatif ou en accession à la propriété.

une échelle plus large, devenait nécessaire pour éclairer l'avenir. Un travail important a été conduit sous l'autorité des préfets qui a débouché sur le rapport « L'Isle d'Abeau 2015 » en 1998. Cette démarche a permis de mobiliser les partenaires et de leur faire partager à l'appui d'analyses et de diagnostics, les aspects positifs et négatifs d'une situation qui appelle une réponse politique, un élargissement et un renforcement de l'intercommunalité, une nouvelle approche des rapports entre l'Etat, les collectivités locales et l'établissement public d'aménagement (EPIDA).

La création en octobre 1999 d'un syndicat d'étude, le SATIN<sup>3</sup>, regroupant 31 communes puis 27 en 2001 donne de nouvelles dimensions à l'intercommunalité en réalisant les études préalables qui permettront de préciser les enjeux d'aménagement et de développement du territoire Nord-Isère. Le SATIN a défini un projet de territoire, piloté par l'EPIDA, qui assure en quelque sorte la déclinaison spatiale et opérationnelle de « L'Isle d'Abeau 2015 ». Les réflexions issues de ce processus alimentent des démarches à plusieurs échelles, impliquant des acteurs variés dans des procédures multiples : la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise, le Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Isère en cours d'élaboration, le contrat d'agglomération prévu à l'horizon 2004 qui vient compléter le Contrat Global de Développement conduit sous l'égide de la région Rhône-Alpes, le contrat de ville, les Projets d'Aménagement et de Développement Durable des PLU communaux...

On a l'impression d'un véritable précipité de procédures contractuelles et planificatrices qui semblent toutes conduire ce territoire vers la même issue : la création d'une autorité d'agglomération. Justement la fin prochaine du statut d'Opération d'Intérêt National de la ville nouvelle signifie pour les collectivités locales la reprise en main de compétences juridiques dont l'Etat avait jusqu'ici préservé la mise en œuvre. Le SAN de L'Isle d'Abeau a le choix soit de rester en l'état, soit de se transformer en communauté d'agglomération selon les dispositions de la « loi Chevènement ». Or, pour rejoindre ce dispositif institutionnel, le SAN doit obligatoirement composer avec Bourgoin-Jallieu et vice-versa. En effet ni l'un ni l'autre n'atteint le seuil des 50000 habitants nécessaires. Indépendamment de l'aspect proprement juridique de ce choix, la nouvelle responsabilité en matière de choix urbains entraîne ici une réinterrogation des collectivités locales sur leurs rapports respectifs. Or la quasi totalité des maires du SATIN qui représentent la périphérie du SAN rejettent en bloc l'idée de sa pérennisation. La voie est libre pour la constitution de l'agglomération... Or depuis quatre ans la situation est complètement bloquée au niveau des communes sans que l'Etat n'est pour l'instant pesé de façon décisive dans un sens ou dans un autre. Cette situation n'est probablement pas que conjoncturelle et résulte de la combinaison de nombreux facteurs.

### *Le passif de la ville nouvelle*

Tout d'abord, on peut imaginer que la présence d'une ville nouvelle complique la mise en place d'une communauté d'agglomération. Si des villes nouvelles ont déjà connu cette transformation (Evry depuis le 31 décembre 2000, Cergy-Pontoise depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et Saint-Quentin-en-Yvelines, début janvier 2004), elles l'ont fait à « périmètre constant », ce qui n'est, de toutes façons, pas le cas de L'Isle d'Abeau. L'extension du périmètre vient alimenter un rejet a priori et renforce des communautés de communes ou des SIVOM même s'ils sont peu dynamiques.

Par ailleurs l'héritage du SAN pose des problèmes financiers et fiscaux. La dette du SAN de L'Isle d'Abeau s'élève à 3200 € par habitants. Le poids de la dette complique à l'évidence les projets intercommunaux locaux. Aussi, les différés d'emprunt accordés par le gouvernement devront être un jour ou l'autre réglés. Même si le budget du SAN n'est plus confié à la cour des comptes comme cela a pu être le cas dans le passé, le remboursement de la dette et les incertitudes sur les facilités éventuelles accordées par l'Etat peuvent rendre certains élus méfiants quant au rapprochement avec la ville nouvelle. L'Etat proposera-t-il des aménagements pour le paiement des différés d'emprunts, notamment dans la convention de sortie du statut spécifique de la ville nouvelle ?

Enfin, l'avenir des réserves foncières de l'Etat est un élément stratégique dans les négociations futures. Les 2500 hectares que possède l'Etat seront-ils cédés aux communes ? à la communauté d'agglomération ? Si la communauté d'agglomération reprend l'intégralité des réserves foncières,

---

<sup>3</sup> Le Syndicat d'Etudes pour l'Aménagement du territoire de l'Isère Nord reprend plus ou moins les contours du SDAU de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau qui portait sur 33 communes.

certaines communes, se voyant parallèlement dépossédées de la compétence de la politique du logement, craignent que la structure intercommunale leur impose la construction de logements et notamment de logements sociaux. L'habitat est l'élément déterminant dans le règlement des conflits entre les communes. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que le chapitre habitat du projet de territoire n'ait pas été validé. C'est tout à fait représentatif du passif de la ville nouvelle : la localisation du foncier hérité de la ville nouvelle ne correspond pas à la juste « répartition » que les communes attendent de la future communauté d'agglomération.

### *L'héritage politico-institutionnel*

Les élus extérieurs à la ville nouvelle reconnaissent l'existence de la ville nouvelle mais se refusent à nouer des liens avec elle. Nombreux sont ceux qui ont encore en mémoire la manière dont celle-ci a été décidée et développée : les contraintes subies, la préemption des terres, la limitation de l'autonomie communale sont des craintes omniprésentes dans les esprits. L'intérêt d'un rapprochement avec la ville nouvelle est donc entaché de soupçons et la méthode employée pour élaborer le rapport « L'Isle d'Abeau 2015 » a contribué à figer les esprits, car considérée comme technocratique et non participative. Le faible renouvellement des élus dans les différentes communes de la ville nouvelle et du SDAU empêche également toute évolution vers une alliance avec la ville nouvelle.

L'histoire intercommunale de la ville nouvelle est justement marquée par des ruptures. Le premier syndicat de communes est constitué en décembre 1972 (SCANIDA) et il regroupe jusqu'en 1979, 21 communes (dont Bourgoin-Jallieu, La Verpillière, Satolas et Bonce,...). Des divergences d'appréciation entre l'Etat, le syndicat et les communes conduisent à une crise profonde et à l'éclatement du syndicat de communes. C'est à ce moment là que les communes de Bourgoin-Jallieu et de La Verpillière quittent le syndicat. Il subsiste seulement 8 communes jusqu'en 1984. La loi Rocard permet de nouveau le retrait de trois autres communes. L'actuel SAN ne comporte plus que cinq communes sur lesquelles se localise l'essentiel des opérations d'aménagement.

Les raisons, qui ont provoqué le départ de ces communes, sont de plusieurs ordres. La première loi sur les villes nouvelles (la loi Boscher) était très contraignante : quasiment toutes les compétences des communes étaient transférées au SCANIDA y compris le vote de la fiscalité. Aussi, dans les premières années du syndicat, ces communes ont pu bénéficier d'investissements coûteux (assainissement, salles des fêtes...) qui une fois réalisés ne justifiaient plus leur maintien au sein de la structure. Enfin, il était également très difficile d'accepter pour Bourgoin-Jallieu de devenir un pôle secondaire dans le territoire et donc une centralité de deuxième rang, le pôle principal étant dévolu à L'Isle d'Abeau. La ville nouvelle était donc ressentie comme une concurrente concentrant la majeure partie des investissements en terme d'équipements et d'infrastructures. Il est clair que maintenant le SAN voit d'un mauvais œil l'association à Bourgoin-Jallieu, suspectée de vouloir bénéficier des richesses économiques de la ville nouvelle pour satisfaire ses propres projets d'aménagement.

Aujourd'hui, compte tenu de ces histoires différentes, les situations financières contrastées des communes du SATIN rendent difficile la mise en place rapide d'une communauté d'agglomération. La fiscalité, les services rendus, les charges de personnel, les dépenses d'équipement, l'endettement sont en effet très disparates, à tel point qu'il est difficile d'envisager un scénario permettant à court terme de constituer une intercommunalité d'agglomération. Ainsi, sur le plan purement financier, l'optimisation des politiques sur le territoire du SATIN suppose soit l'émergence d'une communauté d'agglomération mais à long terme, soit le statut quo compte tenu des incertitudes liées à la dette du SAN.

Il faut compter dans l'héritage la position historique des grands partenaires comme le département de l'Isère et la Communauté Urbaine de Lyon. Globalement, ils sont absents des débats et ils se sont plutôt désintéressés de la ville nouvelle. Au mieux ils en ont des visions divergentes. Celle du département de l'Isère, fortement centrée sur Bourgoin-Jallieu, celle du Grand Lyon qui peut, face à un territoire inorganisé, « imposer » ce qu'il ne souhaite pas chez lui comme les contournements routiers ou ferrés, les activités moins nobles.



### *Un problème de culture politico-territorial*

La constitution de la communauté d'agglomération passe également par le « mariage » de deux intercommunalités différentes. Même si le SAN est une intercommunalité très aboutie en terme de compétences, il fait davantage référence à une intercommunalité de gestion où le respect de l'autonomie communale prime sur l'intérêt intercommunal. Le SAN est de ce fait considéré avant tout comme un organisme permettant de financer des équipements communaux. Aussi, de par la tutelle de l'Etat, le SAN n'a jamais développé une véritable intercommunalité de projet.

De son côté, le SIVOM des deux cantons de Bourgoin-Jallieu est une intercommunalité de « gestion » très souple, puisque c'est un syndicat « à la carte ». Créé en 1981 autour de la commune centre de Bourgoin-Jallieu, il bénéficie d'un apprentissage institutionnel différent où l'intercommunalité est ici vécue comme bénéfique et non contraignante. Touchée dès les années 1970 par une forte crise de l'industrie textile, Bourgoin-Jallieu a dû encourager la reconversion de son tissu industriel. Confrontée à des problèmes « locaux », la ville et son arrière pays ont été obligées de « s'entraider » et par la même avoir une culture de « projet ». L'appropriation des enjeux territoriaux est donc différente entre le SAN de L'Isle d'Abeau et le SIVOM des deux cantons de Bourgoin-Jallieu. L'inscription territoriale de ces deux territoires est également différente. Comment concilier ces deux intercommunalités ?

Enfin, le territoire potentiel de la future agglomération souffre d'une concurrence objective et politique pour les leaderships. La course au seuil des 50000 habitants renforce également les stratégies d'alliance et donc les soupçons sur les intentions des uns et des autres.

### *Des problèmes communs peuvent-ils faire communauté d'agglomération ?*

L'appartenance à un système territorial commun apparaît aujourd'hui sous forme de problème commun. Alors que l'autorité d'agglomération suscite un débat virulent se met en place pas à pas et problème par problème une intercommunalité de gestion sous forme de SIVU entre le SAN de L'Isle d'Abeau et Bourgoin-Jallieu : fusion des deux réseaux de transports urbains, des écoles nationales de musique, interconnexion de l'alimentation en eau potable. Les débats s'ouvrent sur le développement et l'aménagement du territoire entre Bourgoin-Jallieu et la ville nouvelle. Les discussions portent notamment sur la construction et la localisation d'équipements structurants comme une grande salle de spectacle, un grand stade, etc. C'est ainsi que se crée un processus incrémental qui aboutira progressivement au même résultat que l'injonction du moment, la création d'une autorité d'agglomération légitime. Mais n'est-ce pas aussi cela le retour au droit commun de toutes les villes ?

## **Bibliographie**

Bédarida M., *L'Isle d'Abeau, territoire entre Rhône et Isère*, Hartmann Edition, 2002, 125 p.

Butikofer J.M., *L'Isle d'Abeau 2015, une grande ambition pour une grande agglomération*, Rapport aux Ministres de l'Équipement, des Transports et du Logement, et de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Juin 1998, 69 p. + annexes.

INSEE Rhône-Alpes, *L'Isle d'Abeau et le Nord-Isère, le développement d'un pôle de l'aire métropolitaine*, Dossier n°142, septembre 2002, 55 p.

INUDEL Rhône-Alpes, *Comment inscrire L'Isle d'Abeau dans la planification métropolitaine et la perspective territoriale ?*, septembre 1998, 30 p.

*L'Isle d'Abeau, Ville Nouvelle. Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme*, L'Isle d'Abeau : Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau, Rapport de présentation, décembre 1975, approuvé par décret interministériel du 10 mars 1978, 2 vol. 79 p. + annexes 81 p.

RABILLOUD S., « *Le Nord-Isère* », *entre représentations territoriales et systèmes d'acteurs. Exemple d'une production politique du territoire*, Université. Lumière Lyon 2, Institut d'Urbanisme de Lyon, DEA de Géographie, mention Aménagement et Urbanisme, 1999, 144 p + Volume annexe, 118 p

SATIN – EPIDA, *Projet de territoire Nord-Isère*, septembre 2003, 54 p.